

Bulletin d'inscription

WEEK-ENDS, ESCAPADES, JOURNÉES ET VISITES CULTURELLES

À retourner à Arts et Vie Paris ou à la délégation régionale concernée (adresses au dos de la brochure)

Mme Mlle M. Nom
Prénom

N° Adhérent Cotisation 2005-2006 à jour ou souscrite ici
Domicile n°/rue
Code postal Localité
Tél. personnel Tél. travail
Tél. mobile E-mail
Né(e) le Nationalité
Profession
Où vous joindre en cas d'information de dernière minute ?
Qui prévenir en cas d'accident ? nom/adresse/tél.

WEEK-END(S) ESCAPADE(S) JOURNÉE(S) OU VISITE(S) CHOISI(S)

Intitulés précis	Dates	Références	Ne rien inscrire dans ce cadre
1 Avec transport <input type="checkbox"/> Sans transport <input type="checkbox"/> Éventuellement, précisez : chambre double <input type="checkbox"/> chambre individuelle <input type="checkbox"/>			
2 Avec transport <input type="checkbox"/> Sans transport <input type="checkbox"/> Éventuellement, précisez : chambre double <input type="checkbox"/> chambre individuelle <input type="checkbox"/>			
3 Avec transport <input type="checkbox"/> Sans transport <input type="checkbox"/> Éventuellement, précisez : chambre double <input type="checkbox"/> chambre individuelle <input type="checkbox"/>			

NOMBRE DE PLACE(S) SOUHAITÉE(S) Précisez éventuellement pour les personnes vous accompagnant,

	1 Mme, Mlle, M.	2 Mme, Mlle, M.	3 Mme, Mlle, M.	4 Mme, Mlle, M.
Nom				
Prénom				
Né(e) le				
Adresse				
Tél.				
Profession				
Nationalité				
Adhérent n°				
Partagera votre chambre	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Pour les sorties hors Hexagone, bien indiquer le nom figurant sur les papiers d'identité dont elles seront munies.

Rappel : aucun remboursement en cas d'annulation pour les visites culturelles

CI-JOINT par chèque postal bancaire mandat chèques vacances carte Visa Eurocard

Acompte (20 % du total général des prestations, dont éventuel billet d'approche) €

y compris crédit Casden (joindre impérativement le dossier de demande de prêt à ce bulletin).

Rappel : si inscription à une visite culturelle, à une journée ou à moins d'un mois du départ, règlement de la totalité.

Cotisation(s) pour vous et les personnes vous accompagnant – sauf si déjà réglée(s). Étudiant : 6 € ; individuelle : 8 € ; couple/famille : 10 €.

Si option remboursement-annulation, possible pour tous les programmes de plus d'une journée (rappel : pas de souscription passé ce stade)
3 % du montant total du forfait – pas de l'acompte – (min. 20 €) €
Surtout pas d'espèces par courrier **TOTAL** €

JE DÉCLARE AVOIR LU ET APPROUVÉ les modalités et conditions générales d'inscription.

Date : Signature :

SI VOUS SOUHAITEZ RÉGLER CES PROGRAMMES PAR CARTE BANCAIRE (VISA OU EUROCARD) AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT POUR LE RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE (OU DE LA TOTALITÉ)

J'autorise Arts et Vie à débiter ma carte bancaire

n°

expirant le / dont le cryptogramme est

(les trois derniers chiffres au dos de votre carte, dans la zone de signature)

pour un montant de €

au titre de l'acompte ou de la totalité

Intitulé du week-end ou de la journée :

Du au /réf. :

Nom/prénom du titulaire

.....

Date : Signature

SI VOUS SOUHAITEZ ÉGALEMENT RÉGLER VOTRE SOLDE PAR CARTE BANCAIRE (VISA OU EUROCARD), CONSERVEZ CE COUPON ET EXPÉDIEZ-LE 1 MOIS AVANT LE DÉPART AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT POUR LE RÈGLEMENT DU SOLDE

J'autorise Arts et Vie à débiter ma carte bancaire

n°

expirant le / dont le cryptogramme est

(les trois derniers chiffres au dos de votre carte, dans la zone de signature)

pour un montant de € au titre du solde

Intitulé du week-end ou de la journée :

Du au /réf. :

Nom/prénom du titulaire

.....

Date : Signature

Conditions générales

Conditions de participation

L'on ne peut participer à une activité Arts et Vie (voyages, vacances ou vie culturelle) qu'en qualité de membre adhérent de l'association. C'est-à-dire à jour de cotisation annuelle. Montant de la cotisation 2005-2006, du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006 ouvrant droit à toutes les activités, publications et série journal Arts et Vie : étudiant (+18 ans -25 ans) 6 € ; individuel 8 € ; couple ou famille avec enfants de moins de 18 ans 10 €.

Nota : la cotisation est tenue pour définitivement acquise par l'association dès délivrance de la carte d'adhérent annuelle, quelle que soit l'activité.

Nos voyages étant pour la plupart organisés sous forme de circuits et les visites s'effectuant en général à pied, ils s'adressent à des personnes qui peuvent se déplacer normalement.

Conditions de réalisation

Un voyage ou séjour organisé ne repose pas sur les mêmes bases qu'un voyage à caractère privé. L'inscription à un tel programme suppose l'acceptation de ces bases.

■ **Nombre minimum de participants.** Les avantages tarifaires qui sont ceux des programmes organisés sont obtenus sur la base de groupes minimum. Faute de participation suffisante, de tels avantages s'annulent et les programmes ne peuvent être maintenus. Nous agissons toujours pour prévenir au plus tôt ceux déjà inscrits (la loi précise au plus tard 21 jours avant le départ). Ils ont alors le choix entre se reporter sans frais sur un autre programme ou se faire rembourser (sauf du montant de l'adhésion, définitivement acquis par l'association).

■ **Éventuelles modifications techniques.** Les programmes organisés supposent l'existence de contrats passés très à l'avance avec de nombreux prestataires (transporteurs, hôteliers...) et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun impondérable technique ne viendra modifier après coup les données initiales (changement d'horaire imposé par une compagnie aérienne, changement de jour de vol incident sur la durée du programme, changement d'hôtel, mais de catégorie similaire, déroulement ou inversion de visites selon jours et heures d'ouverture des sites et musées...). Lorsque ces modifications ont lieu avant le départ, l'adhérent déjà inscrit est prévenu par courrier. Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au programme qui ne sont pas assurées donnent lieu à un dédommagement. D'autre part, des retards d'avions, des modifications d'horaires et/ou des changements d'aéroport à Paris (entre Orly et Roissy) indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu au retour. Dans ce cas, nous ne pourrions être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification qui resteront à la charge de l'adhérent (frais de modification de titre de transport, repas, hôtel...).

■ **Éventuelles mesures d'urgence.** Un programme organisé met en jeu au niveau de l'organisation, à l'égard du participant une notion de responsabilité collective interdisant toute prise de risque en cas d'événement grave. Toute situation de cataclysme naturel, d'émeutes politiques, etc., peut faire qu'Arts et Vie décide à tout moment d'annuler un départ, de modifier ou d'interrompre le déroulement du programme (de même, sur un plan strictement pratique, des impondérables du style grève hôtelière, grève du contrôle aérien). En ces circonstances, Arts et Vie aide au maximum ses participants à se reporter sur un autre programme s'il en est encore temps (les remboursements – sauf du montant de l'adhésion – si impossibilité) ; mais ne peut certainement pas, en cas de programme entamé – interrompu –, rembourser l'intégralité du forfait à titre de dédommagement. Les prestations "consommées" (voyage A/R, journées de pension) étant dues. Comme sont dues, et à la charge du participant d'éventuelles prestations supplémentaires pour prolongation tout à fait involontaire de programme (retour bloqué par conditions météo, etc.).

Conditions de paiement

Toute inscription à un week-end, une escapade prise plus d'un mois avant le départ se traduit :

■ Au moment de l'inscription, par le versement d'un acompte de 20 % du total général du forfait, éventuellement augmenté du montant de la cotisation annuelle – si non à jour – et de celui de l'option Remboursement-Annulation (possible pour tous les programmes de plus d'une journée) – si retenue.

■ Le solde devra être réglé au plus tard un mois avant le départ, et sans attendre de rappel de notre part. Vous collerez au dos du titre de paiement l'étiquette prévue à cet effet sur votre confirmation d'inscription.

■ Toute inscription prise à moins d'un mois du départ entraîne le règlement intégral du forfait.

■ Pour les journées et les visites culturelles, règlement du montant total à l'inscription.

■ Les règlements peuvent s'effectuer par chèque postal, bancaire, mandat-lettre, carte Visa ou Eurocard.

À noter : Arts et Vie n'accuse pas réception des règlements.

■ Pour les vacances en France (y compris dans les DOM-TOM) et dans les pays de l'Union européenne, les règlements en chèques-vacances sont acceptés. Ils doivent être adressés à l'association en envoi recommandé en indiquant à l'emplacement "Nom et adresse du prestataire" du chèque : Arts et Vie - Paris.

Conditions en cas d'annulation

■ Annulation émanant d'un participant n'ayant pas souscrit le Remboursement-Annulation. Compte tenu de la date d'annulation par rapport à la date du départ ou du début du programme, les frais d'annulation sur le total ont été définis comme suit :

- annulation à plus de 45 jours : retenue de 5 % du montant du voyage (minimum 30 €) ;
- entre le 45^e et le 21^e jour : retenue de 15 % du montant du voyage (minimum 30 €) ;
- entre le 20^e et le 10^e jour : retenue de 35 % du montant du voyage (minimum 30 €) ;
- entre le 9^e et le 1^{er} jour : retenue de 50 % du montant du voyage (minimum 30 €) ;
- Le jour du départ : retenue de 70 % du montant du voyage (minimum 30 €).

■ Aucun remboursement en cas d'annulation pour les visites culturelles.

■ Annulation émanant d'un participant ayant souscrit l'option Remboursement-Annulation (possible pour tous les programmes de plus d'une journée) (1). Tant que le programme n'est pas entamé, une telle annulation, même de dernière minute, entraîne sans condition le remboursement des sommes versées, exception faite du montant de l'adhésion, du montant de l'option (3 % du forfait total, minimum 20 €) et d'une franchise de 5 % du prix du voyage (minimum 30 €) si l'annulation a lieu à moins de 4 jours du départ (pour détail, voir paragraphe "Remboursement-Annulation" ci-après).

Remarque : lorsque deux personnes sont inscrites ensemble en chambre double (sur la même confirmation) et que l'une d'entre elles annule son voyage, la personne restante doit s'acquitter du supplément single.

(1) Quel que soit le type d'annulation, bien noter que la date prise en compte est celle du jour où l'annulation, par écrit, arrive à l'association (pour les séjours en France, prévenir aussi la résidence en cas d'annulations à moins de quatre jours de l'arrivée). En outre, le montant de l'adhésion est définitivement acquis par l'association.

Conditions en cas de changement

■ Applicables en cas de changement des termes de l'inscription (dates, destination) sous réserve que le montant de la nouvelle inscription soit au moins égal à celui de l'ancienne, que l'inscription soit faite aux mêmes conditions et pour une prestation ayant lieu au cours de la même année civile. Pour tous les autres cas, ce sont les conditions d'annulation qui s'appliquent.

Tout changement à plus de 45 jours, sur une inscription déjà contractée, se traduit par 20 € de frais de dossier. En deçà de ce délai, le changement se traite ainsi :

- pour les adhérents ayant souscrit le remboursement-annulation, retenue de l'option (l'adhérent doit souscrire une nouvelle option s'il souhaite de nouveau être couvert) ;
- pour les adhérents n'ayant pas souscrit le remboursement-annulation :
 - entre le 45^e et le 21^e jour : retenue de 10 % (30 € minimum) ;
 - entre le 20^e et le 10^e jour : retenue de 30 % (30 € minimum) ;
 - entre le 9^e jour et le jour du départ : application des conditions d'annulation.

■ Modification sur place du fait du participant, prestations commencées. L'inscription supposant l'acceptation du programme, de sa durée, de ses prestations, aucun changement apporté par le participant lors de sa réalisation ne pourra donner lieu à réclamation. Aucun remboursement pour voyage ou séjour écourté, prestations abandonnées.

CONDITIONS TARIFAIRES AU 10/05/2006

Calcul des prix

Le forfait de chacun des programmes est calculé en fonction de sa durée exacte, sur la base d'un chiffre minimum de participants et compte tenu des taux de change et tarifs en vigueur au moment de l'impression de la brochure. On entend par durée :

- pour les séjours sans transport, le temps réel sur place, souvent traduit par temps d'occupation des lieux ;
- pour les séjours avec transport et les voyages, le temps compris entre le premier jour heure de départ et le dernier jour heure d'arrivée. Le temps réel sur place, éminemment variable en fonction de la ville de départ et du moyen de transport utilisé ne pouvant alors servir de référence.

Conditions de révision de prix

Les prix indiqués dans la brochure ont été établis sur des informations connues au 10/05/2006. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change ou des tarifs de transports, peut entraîner un changement de prix qui n'interviendra jamais à moins d'un mois avant le départ. Avant le règlement du solde, vous recevrez une information vous indiquant les motifs de la hausse et son montant que vous ajouterez au solde préalablement calculé.

Arts et Vie indique, concernant la part respective des prestations terrestres et aériennes dans les forfaits avec transport :

- que la part du transport aérien correspond au tarif public individuel agréé le plus bas publié par les compagnies aériennes au 24/01/2006 sur la destination concernée pour la date où a lieu le voyage
- que la part des prestations terrestres réglée en devises correspond à 80 % de la différence entre le montant du forfait et la part du transport aérien. Les contrats sont passés en devises étrangères pour les programmes hors zone euro.